



Baccalauréat  
national  
enseignement  
secondaire  
général

**INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation  
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par  
Christelle GAILLARD

Téléphone  
04 90 27 76 22

Fax

04 90 27 76 75

Mé.

christelle.gaillard1

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon



Avignon, le 3 février 2011

L'inspecteur d'académie

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs des  
écoles élémentaires et maternelles,

s/c de Mesdames et Messieurs  
les principaux de collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation Nationale.

**Objet : Formation des personnels relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire  
Stages de spécialisation CAPA SH -- année scolaire 2011 - 2012**

**Références :**

Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004

Arrêté du 5 janvier 2004 publié au journal officiel du 7 janvier 2004

Le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 a créé le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH). La formation préparant à cette certification est définie par l'arrêté du 5 janvier 2004.

**A ) - Conditions de candidature :**

Les candidats à une formation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs.

Un entretien aura lieu obligatoirement avec l' IEN de circonscription, dont l'avis fera apparaître :

- les motivations du candidat,
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail,
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite,
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Les IEN rappellent lors de cet entretien les obligations auxquelles s'engagent les candidats :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée
- suivre l'intégralité des regroupements de formation
- se présenter à l'examen
- exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années, année de formation comprise.

Un avis défavorable de l' IEN ne permettra pas de donner une suite favorable à la candidature.



**B ) - Conditions de formation :**

- les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option qu'ils ont choisie et qu'ils obtiennent au mouvement.
- la formation dispensée par l'UFM comporte 400 heures de regroupements organisés en modules.
- trois semaines de cette formation se déroulent durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation à titre provisoire sur un poste spécialisé.
- pendant l'année d'exercice sur poste spécialisé, les enseignants en formation sont regroupés pour le reste des 400 heures à l'UFM au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire.
- en dehors des temps de regroupement, ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

2/2

Quelles que soient les modalités de leur organisation, les trois semaines prévues à l'année N-1 doivent permettre la prise en charge des élèves dès la rentrée scolaire par les enseignants qui suivent la formation.

Les candidats titulaires du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH souhaitant charger d'option peuvent suivre des compléments de formation, sous réserve de leur proposition par l'UFM.

**C) Options proposées :**

Je vous informe que j'envisage de mettre en place des formations dans les options suivantes :

- option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide psychologique auprès des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives (enseignants en classes d'intégration scolaire ou en établissements adaptés)
- option F : enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adaptés (enseignants en SEGPA)

**D) - Dossiers de candidature :**

Les personnes intéressées ne peuvent être candidates qu'à une seule option.

Le formulaire de candidature est à télécharger sur le site internet de l'inspection académique : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr>

**Les dossiers devront être renvoyés aux IEN pour le 11 février 2011, délai de rigueur.**



**Bernard LELOUCH**



**Candidature à un stage préparant au CAPA-SH  
(Année scolaire 2011 – 2012)**

**INSPECTION ACADÉMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**AVIS MOTIVE SUR LA CANDIDATURE DE :**

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**Division de la Valorisation  
des Ressources Humaines**

**Option demandée:**

**Date de l'entretien :**

Dossier suivi par  
Christelle GAILLARD

Téléphone  
04 90 27 76 22

Motivation du candidat :

Fax  
04 90 27 76 75

- intérêt pour les élèves en difficulté scolaire
- intérêt pour les pédagogies particulières d'aide aux élèves

Mél.  
christelle.gallard1  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :

- capacité à prendre en compte les élèves en difficulté
- ouverture d'esprit
- culture professionnelle



Aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail :

- au sein de l'école
- avec le réseau d'aide
- avec des partenaires extérieurs
- au sein de l'équipe éducative réunie pour un élève en difficulté

2/2

Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :

AVIS ET APPRECIATION GENERALE :

A..... , le.....

Signature de l'IEEN de circonscription :



**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES STAGES SPECIALISES**  
**Année scolaire 2011 – 2012**

Éducation  
Nationale  
Institutionnelle  
Supérieure  
Technique

**STAGE DE PREPARATION AU CAPA-SH**

**INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**Cocher la case concernée :**

IUFM Aix-en Provence :     OPTION D     OPTION F

**Division de la Valorisation  
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par  
Christelle GAILLARD

Telephone

04 90 27 76 22

Fax

04 90 27 76 75

Méil

christelle.gaillard1

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
34077 Avignon

**OPTION D** : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

**OPTION F** : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté.

**NOM PATRONYMIQUE** : ..... Prénom : .....

(en lettre capitale)

**NOM D'USAGE** : .....

**DATE DE NAISSANCE** : ..... **LIEU** : .....

**ADRESSE PERSONNELLE** :  
.....  
.....  
.....

**N° de TELEPHONE PERSONNEL** : .....

**POSTE OCCUPE EN 2010-2011** : .....

*Nom et adresse de l'école. précisez la ou les classe(s) où le service est assuré :*  
.....  
.....

**CIRCONSCRIPTION** : .....

**GRADE ET ECHELON** : .....



ANCIENNETE GENERALE DE SERVICES AU 01.09.2011 : .....

ANCIENNETE GENERALE DANS L'A.S.H. AU 01.09.2011 : .....  
*(indiquer les années scolaires)*

ANCIENNETE DE LA CANDIDATURE AU STAGE CAPA SH : .....  
*(préciser les dates)*

DIPLOMES PROFESSIONNELS : .....

2/2

TITRE UNIVERSITAIRE : .....

NOTES D'INSPECTION (les trois dernières) :

Note :	...../20	Date :	.....
Note :	...../20	Date :	.....
Note :	...../20	Date :	.....

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS:**

Je m'engage :

1 ) à me présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH,

2 ) à exercer des fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant trois années consécutives, dans l'option choisie et dans le département au titre duquel l'admission en stage a été prononcée (l'année de formation étant comptabilisée).

A....., le.....

Signature du candidat :

A RENVoyer A L'EN  
POUR LE 11 février 2011 IMPERATIVEMENT

« Les renseignements demandés ont pour but de permettre l'examen des candidatures. Les dispositions de la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'information aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à ce document. Le droit d'accès s'exerce auprès du service gestionnaire ».